

**De :** Eric et Angela Reid Jury  
**À :** [Committees-Comités](#)  
**Objet :** Veuillez rejeter le projet de loi C-45  
**Date :** mardi 22 mars 2018 17:35:06

Le 03/09/18 à 08:19, "**Eric Jury**" a écrit :

Honorables sénateurs,

Je tenais à vous écrire à titre de citoyen préoccupé de la Nouvelle-Écosse pour vous exhorter à « rejeter toute adoption du “ nouveau ” projet de loi C-45 en vue de légaliser la consommation récréative de la marijuana au Canada » que le gouvernement libéral fédéral enverra très prochainement à la Chambre d’assemblée pour la première lecture.

Je n’appuie ni la légalisation de cette drogue inscrite à l’annexe II ni un projet de loi du gouvernement fédéral canadien qui contrevient aux lois fédérales américaines. J’espère que nous n’irons pas jusqu’à en saisir le Sénat et que, le cas échéant, vous pourrez rejeter et enterrer à jamais ce projet de loi et cette idée de légaliser la marijuana.

D’ici à ce que cela se produise, je continuerai à écrire aux sénateurs pour m’opposer au nouveau projet de loi C-45 et à écrire à de nombreux dirigeants canadiens et américains pour contribuer à empêcher le gouvernement fédéral de commettre cette terrible erreur, et ce, dans l’intérêt des citoyens du pays. Lorsque toutes les options auront été épuisées pour arrêter le nouveau projet de loi C-45 (et ainsi garantir que les citoyens et les enfants de notre grand pays n’auront jamais accès à cette drogue dangereuse et « illégale » inscrite à l’annexe II), je pourrai arrêter mon opposition à cette drogue inscrite à l’annexe II.

Jamais au cours des 150 années d’histoire au Canada nous n’avons envisagé la légalisation d’une drogue de nature « psychoactive ». Je suis vraiment persuadé que le gouvernement fédéral commet une grave erreur en proposant la consommation récréative de la marijuana au Canada, y compris en Nouvelle-Écosse. Je prie pour que les sénateurs provinciaux nous aident à empêcher que cette drogue se retrouve dans la province ou entre les mains de nos enfants en Nouvelle-Écosse.

Étant donné qu’au sein de nos systèmes économique et d’éducation en Nouvelle-Écosse des questions se posent déjà concernant « la croissance et la réussite » par rapport à l’éducation et au développement de nos jeunes, dont les taux sont inférieurs aux normes nationales, la dernière chose dont la Nouvelle-Écosse a besoin est que nos jeunes aient encore plus accès à de la « dope » légale qui viendra nuire à leur développement futur et à leur qualité de vie.

Tout le monde sait que la légalisation de l’alcool a permis aux mineurs d’en consommer plus facilement et que la consommation abusive d’alcool est « maintenant socialement acceptable », comme l’a affirmé D<sup>r</sup> Robert Strang, médecin-hygiéniste en chef de la Nouvelle-Écosse. Par ailleurs, certains font valoir l’excuse que les jeunes « se procureront la drogue de toute manière » et que les « organisations criminelles » contrôlent l’industrie de la marijuana et que nous devrions donc tout simplement la

légaler. Je comprends que ces commentaires sont une excuse facile pour justifier la légalisation de la marijuana, mais nos organismes canadiens d'application de la loi travaillent « d'arrache-pied » chaque jour pour lutter contre le « crime organisé » et la « décadence morale » causée par cette drogue, et notre gouvernement devrait les en féliciter et les appuyer dans leur lutte contre la drogue.

La légalisation proposée de la marijuana aura des conséquences non seulement sur le pays, mais aussi sur la santé mentale future de tous les Néo-Écossais d'une manière ou d'une autre. Je crois que l'augmentation des troubles mentaux et de la consommation des autres drogues dures sur le marché noir dépassera largement les avantages de la légalisation de la marijuana. (Si les gens consomment de la marijuana, pourquoi ne pas consommer du LSD, du MDA ou de la cocaïne?) Une drogue psychoactive n'est pas la même chose que l'alcool, et c'est plus facile de passer à une drogue plus dure. (Dans les années 1960, le LSD et la marijuana allaient de pair, et c'est la raison pour laquelle nous disons que la marijuana est une « drogue d'introduction ».)

Une autre grande préoccupation que j'ai avec ce projet de loi, c'est qu'il permet aux gens « qui ne consommeraient pas normalement de la marijuana ou qui n'y auraient pas accès » d'avoir pleinement accès à cette drogue et que cela laissera entendre au « grand public » que c'est socialement acceptable de fumer de la « dope » et de devenir un « drogué », ce qui viendra par conséquent modifier nos « valeurs morales » canadiennes. En raison de la consommation abusive de cette drogue, cette nouvelle génération de « drogués légaux » pourrait perdre de vue les valeurs morales qui ont été inculquées et défendues par les générations précédentes. Je vous pose la question suivante : « Qu'advient-il de notre armée, de notre gouvernement, de nos corps policiers et de nos systèmes de santé si tout le monde peut fumer légalement de la “dope” ? »

Le nouveau projet de loi C-45 qui vise à légaliser la marijuana est préoccupant du point de vue du développement de nos jeunes et de nos futurs dirigeants de la province et du Canada. Sénateurs, je vous conjure de rejeter le nouveau projet de loi C-45 du gouvernement libéral dont le Sénat est saisi. Les sénateurs canadiens seront les seuls à pouvoir rejeter ce projet de loi une fois que la mesure législative aura été adoptée par la majorité des députés à la Chambre. Je vous prie donc de tenir compte de mes commentaires et d'informer tous les autres sénateurs canadiens que le nouveau projet de loi C-45 était une excellente promesse électorale, mais cette promesse ne doit pas être tenue.

Les sondages en Nouvelle-Écosse montrent que la majorité de la population n'appuie pas cette nouvelle légalisation de la marijuana.

Je vous prie d'agréer, honorables sénateurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Eric D. Jury.T.P.

Envoyé depuis mon iPad